

## PÊCHE : les pêcheurs boulonnais attendent leur licence pour les eaux britanniques

Suite au Brexit et un accord entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni concernant les zones de pêche, les pêcheurs boulonnais sont toujours dans l'attente de l'obtention de leur licence qui leur permettrait d'aller pêcher dans la zone des 6-12 miles nautiques des eaux britanniques. Le problème devait initialement être réglé en 72 heures à compter du 1er janvier, et cette attente entraîne une concentration des bateaux dans les eaux françaises trop importante, épuisant plus vite les ressources.